
Rapport

**Octroi d'un crédit d'engagement pour
l'agrandissement de l'école primaire de
Granges, la construction d'une crèche
UAPE et l'extension de l'abri PCI**

13 mai 2015

Membres de la Commission

Yves Andereggen
Alain Caloz
Raphaël Garcia-Vogel
Jean-Michel Ganon
Laurent Guidoux
Marc Makusu
Bénédict Perruchoud
Gilles Salamin
Patrick Zuber

Table des matières

1	Mandat de la commission	3
2	Historique de la procédure	3
3	Description du projet	4
4	Programme d'occupation des locaux existants et futurs	4
4.1	Situation actuelle	5
4.2	Situation future	6
5	Coûts	7
6	Avis et remarques de la Commission d'édilité et d'urbanisme	7
6.1	Ecole	7
6.2	Salle de gym	8
6.3	Crèche et UAPE	8
6.4	Abri PCi et local pompiers	8
6.5	Aménagements extérieurs	8
7	Conclusion de la commission	9
8	Annexes – Extraits de plans du projet	10
8.1	Global	10
8.2	Bloc Est	11
8.3	Bloc Ouest	12
8.4	Façades types	13

Abréviations

BO	Bulletin Officiel
CC	Conseil Communal
CCC	Commission cantonal des constructions
CCS	Code civil suisse
CG	Conseil Général
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire (fédéral)
LC	Loi cantonale sur les constructions
LCAT	Loi cantonale sur l'aménagement du territoire
LPI	Loi cantonale sur la protection incendie
OC	Ordonnance sur les constructions
PAD	Plan d'aménagement détaillé
PAZ	Plan d'aménagement de zones
RRCZ	Règlement communal des constructions et zone
RCG	Règlement Conseil Général
RF	Registre foncier
ZIG	Zone d'intérêt général

1 Mandat de la commission

Etant donné le message du Conseil Municipal au Bureau du Conseil Général concernant l'octroi du crédit d'engagement pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi, et étant donné les compétences du CG (art. 20 RCG), le Bureau du Conseil Général a décidé de confier à la Commission d'Edilité et d'Urbanisme en avril 2014 le mandat suivant :

- Examiner les objets et les documents soumis du point de vue spécifique à la commission
- Préavis sur l'entrée en matière
- Discuter le détail
- Donner un préavis sur l'objet en question
- Rapporter au CG lors de la séance du 10 juin 2015

La commission procède à l'étude des objets qui lui sont soumis dans les domaines de l'édilité et de l'urbanisme exclusivement.

Documents de base :

- Message du Conseil Municipal au Conseil Général du 10 avril 2015
- Descriptif du devis général, Récapitulatif des montants du devis général, Planning, Plans de mise à l'enquête, dvarchitectes & associés sa, janvier 2015

Pour obtenir les précisions nécessaires à l'analyse demandée à la Commission, une séance de présentation du projet s'est déroulée en présence du conseiller communal en charge du dossier Monsieur Eddy Beney, des Chefs de Service Messieurs Jean-Henry Zambaz et Jacques Zufferey ainsi que du responsable des bâtiments communaux Monsieur Patrick Caloz.

2 Historique de la procédure

Fin des années 50 1995	Construction du bâtiment scolaire Utilisation du petit bâtiment communal (ancienne cure) comme salle supplémentaire
2004/2005	Réfection des peintures dans les salles de classe du rez-de-chaussée et modification de l'éclairage
Décembre 2005	Création de la bibliothèque de Granges
2006	Analyse sismique
2007	Définition de la clause des besoins relatifs à des salles de classe complémentaires et une mise aux normes de la salle de gym
2010	Fin de la réfection de la Grange à Louis offrant la possibilité d'accueil de deux classes enfantines et d'une salle de réserve

3 Description du projet

Le projet s'implante sur le site existant de l'école de Granges, situé au centre du village, dans un milieu fortement bâti.

Le futur centre scolaire s'articulera autour de plusieurs corps de bâtiments, existants, à démolir et à construire. La partie existante située au nord-est restera telle qu'elle est. La salle de gym actuelle sera démolie et remplacée par le corps de bâtiment qui abritera les nouvelles salles de classe et la bibliothèque scolaire. Ce bâtiment sera contigu à la partie existante au nord-est.

Au sud-est de la parcelle sera construit un bâtiment qui abritera la nouvelle salle de gym ainsi que la crèche et l'UAPE. Cet emplacement est actuellement occupé par un petit bâtiment (ancienne cure), deux granges et un parking. L'ensemble de ces éléments sera à démolir.

Un élément contraignant se situe sous la cour d'école actuelle en la qualité d'un abri de protection civil. Cet abri sera partiellement touché par les travaux et sera également agrandi afin de répondre aux besoins en termes du nombre de places protégées à couvrir pour la population de Granges.

Un espace sera également consacré pour les besoins du service du feu et sera intégré dans le sous-sol de la nouvelle école.

4 Programme d'occupation des locaux existants et futurs

Bilan du programme :

	Actuel	Futur
Nombre de salles de classe	8 + 1 de réserve	10 + 1 de réserve
Nombre de salles de classe ACM	1	2
Bibliothèque	0	1
Salle de Gymnastique	1	1
Crèche + UAPE	0	1

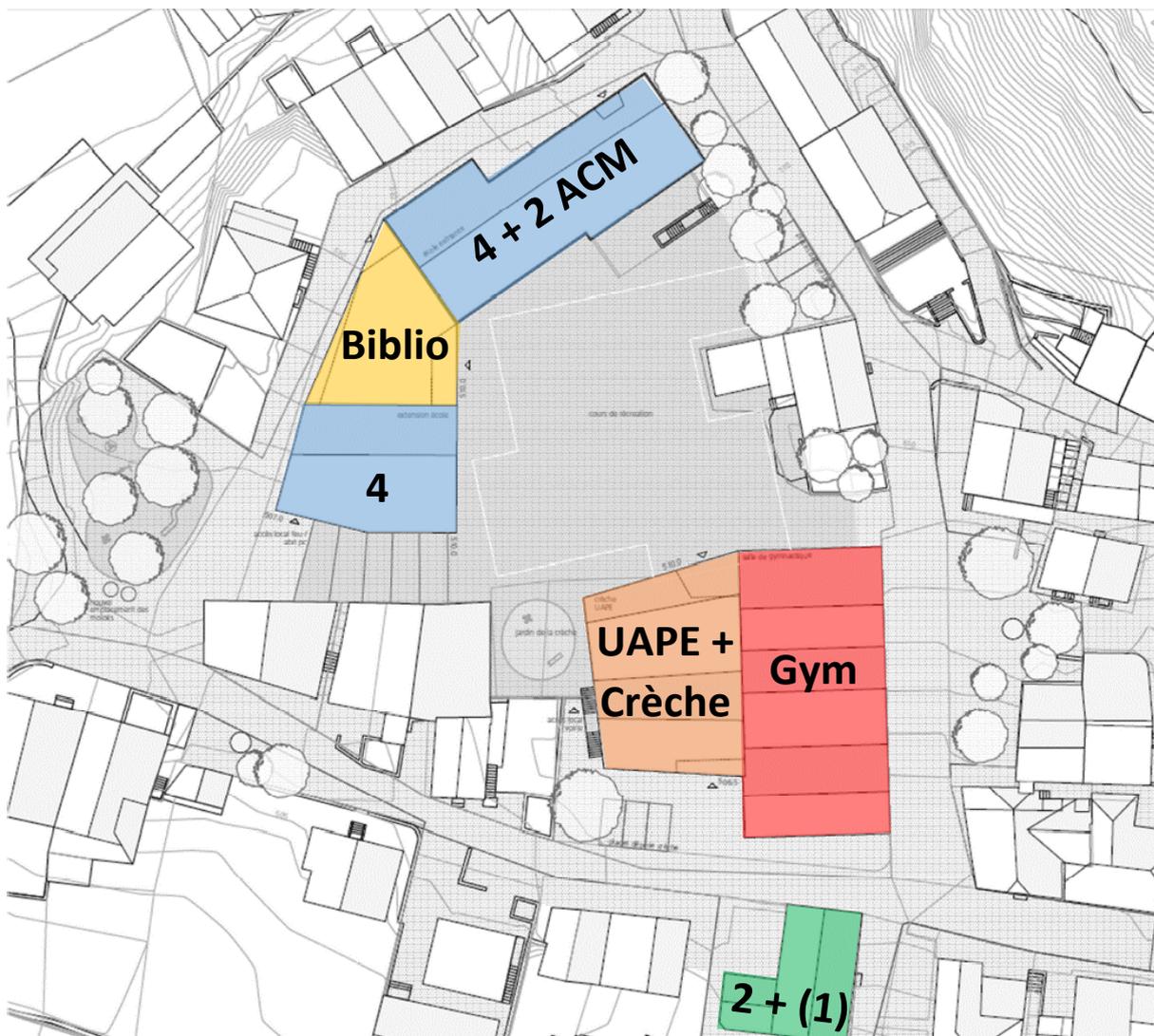
Afin d'illustrer cette évolution du programme, deux croquis (en couleur) sont fourni ci-dessous :

4.1 Situation actuelle



- 4 salles de classe au rez + 2 salles de classe en sous-sol
- Salle de Gym au rez + 1 salle de classe ACM (activités créatrices manuelles) en sous-sol
- Grange à Louis – 2 salles de classes + 1 salle de classe de réserve (non aménagée)

4.2 Situation future



- 8 salles de classe au rez et étage + 2 salles de classe ACM en sous-sol
- Bibliothèque
- Salle de Gym au rez + 1 salle de classe ACM (activités créatrices manuelles) en sous-sol
- UAPE + crèche
- Grange à Louis – 2 salles de classes + 1 salle de classe de réserve (non aménagée)

5 Coûts

La commission Edilité et Urbanisme ne traite pas le financement du projet, cependant le récapitulatif des montants (arrondis) sont données ci-après :

Abri PCi et local Pompiers	1.0 Mio
Ecole et bibliothèque	3.7 Mio
Salle de gymnastique	3.9 Mio
Crèche et UAPE	3.6 Mio
<hr/> Total	<hr/> 12.2 Mio

6 Avis et remarques de la Commission d'édilité et d'urbanisme

En préambule les membres de la Commission remercient le Conseiller Communal en charge du dossier, M. Eddy Beney, les Chefs de Service Messieurs Jean-Henry Zambaz et Jacques Zufferey ainsi que M. Patrick Caloz.

Leur disponibilité, leur présence sur le site pour une visite détaillée ainsi que les réponses apportées aux questions ont permis à la Commission d'évaluer le projet dans les conditions les plus favorables.

La commission est d'avis que la réalisation des nouveaux bâtiments au centre du village (en annexe aux existants), s'intègre bien dans la volumétrie du bâti et favorise la création d'un nouveau centre du village.

Le concept présenté par le conseil communal réunissant les écoles, l'UAPE, la crèche, a convaincu la commission par sa pertinence.

6.1 Ecole

En visitant les lieux, la commission a constaté l'exiguïté et la vétusté des salles de classes et la présence, dans la Grange à Louis, d'une salle de réserve pouvant être aménagée comme salle de classe supplémentaire. Dans sa configuration future, le nouveau complexe pourra accueillir environ 60 écoliers supplémentaires (sur les 166 actuels).

Le projet permet de présenter un gain de :

- 2 salles de classes
- 1 bibliothèque
- 1 salle pour ACM

La commission relève l'heureuse exploitation des volumes en intégrant la bibliothèque dans l'espace d'accueil du centre scolaire (favorisant l'incitation à la lecture).

Il nous a été confirmé qu'un acousticien participe à l'élaboration du projet afin d'offrir une qualité phonique propice à l'enseignement.

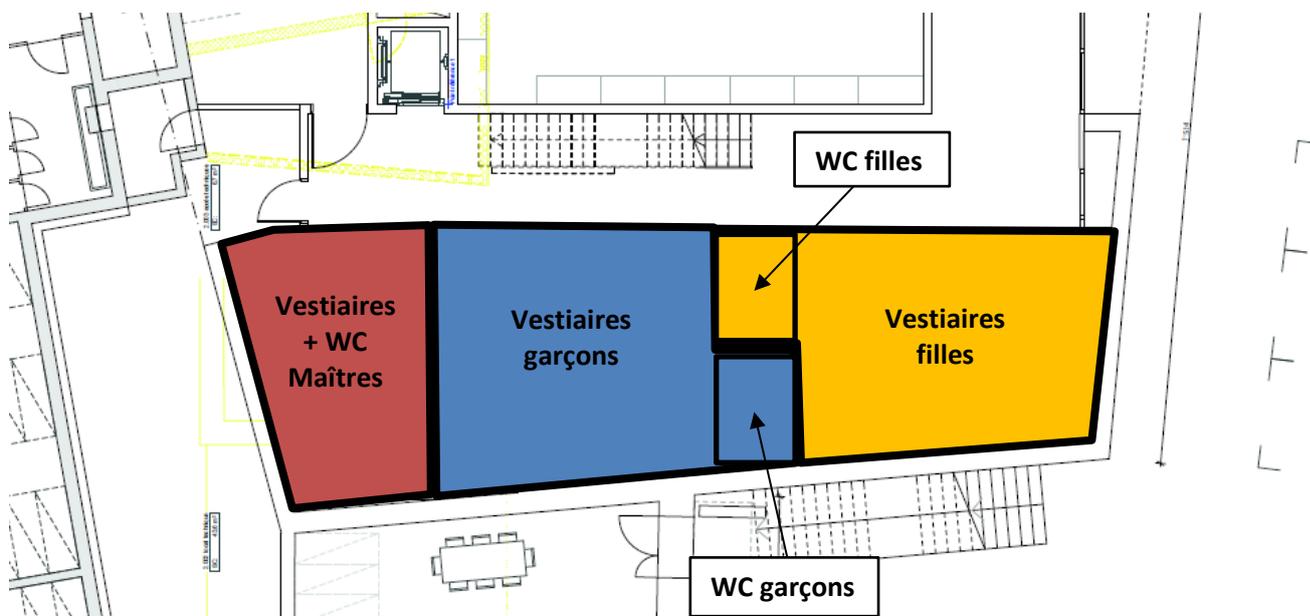
La commission relève l'importance d'équiper les fenêtres et baies de stores extérieurs à lamelles orientables et résistantes.

Sur la base des informations fournies par le Conseil Communal, la dimension de la cour de récréation correspond aux critères cantonaux.

6.2 Salle de gym

Les dimensions de la salle de gym, de sa scène et du local de rangement correspondent à l'utilisation prévisible pour une infrastructure de village.

Bien que la disposition des vestiaires de la salle de gym corresponde au cahier des charges et ait été validée par le canton, la commission estime qu'il est judicieux de séparer les vestiaires garçons/filles/maîtres selon un principe proposé ci-dessous :



Il a été confirmé que le vestiaire maître sera équipé d'une douche et WC.

Il est prévu pour la scène un équipement adéquat (son et lumière). La sonorisation permet d'organiser des réceptions et des spectacles pour l'école et les associations locales.

La commission souhaite que les équipements multimédia soient conformes aux dernières technologies.

6.3 Crèche et UAPE

Selon les renseignements fournis par la Commune, les surfaces seront suffisamment grandes pour accueillir confortablement les enfants du village de Grange.

Un espace récréatif extérieur est également prévu pour la crèche.

6.4 Abri PCi et local pompiers

La Commune est contrainte d'augmenter le nombre de places de l'abri PCi de manière à répondre aux exigences cantonales. Il est heureux d'avoir prévu une nouvelle entrée à cet abri et d'avoir intégré le futur local des pompiers dans ces nouveaux volumes.

6.5 Aménagements extérieurs

Dans le cadre du réaménagement de la place, la Commission souhaite que l'accès (rue du Coin) qui sera réservé aux bordiers soit également limité à 20 km/h.

7 Conclusion de la commission

La Commission retient que le projet, du point de vue de l'Edilité et de l'Urbanisme, est convaincant. Les membres de la Commission remercient chaleureusement M. le Conseiller Municipal Eddy Beney, les Chefs de Service Messieurs Jean-Henry Zambaz et Jacques Zufferey ainsi que M. Patrick Caloz pour leur disponibilité. Leurs réponses ainsi que leur présence lors de la visite des lieux ont permis de lever tout doute quant à la pertinence du projet.

La Commission apprécie que les différents utilisateurs du futur complexe (Direction des écoles, pompiers, PCi, etc.) aient été intégrés comme partenaires lors de l'élaboration du projet ; ainsi il nous est présenté un projet global, réfléchi et abouti, que la population de Granges attendait depuis longtemps.

Au vu des arguments de ce rapport et après avoir pris connaissance du message du CM ainsi que des documents du projet, la Commission vous propose d'approuver l'entrée en matière.

A l'unanimité de ses membres, la Commission, donne un préavis favorable et vous propose :

- D'accepter le crédit d'engagement de CHF 11'905'000.00 (12'205'000.00 – 300'000.00 relatifs à l'abri public) pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi
- D'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'art. 17 al. 1 lettre c de la loi sur les Communes du 5.02.2004 (LCO)
- D'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'art. 17. al. 1 lettre e de la LCO.

Lu et approuvé par la Commission Edilité et Environnement le 13 mai 2015.

Le Président

Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Gänzler'.

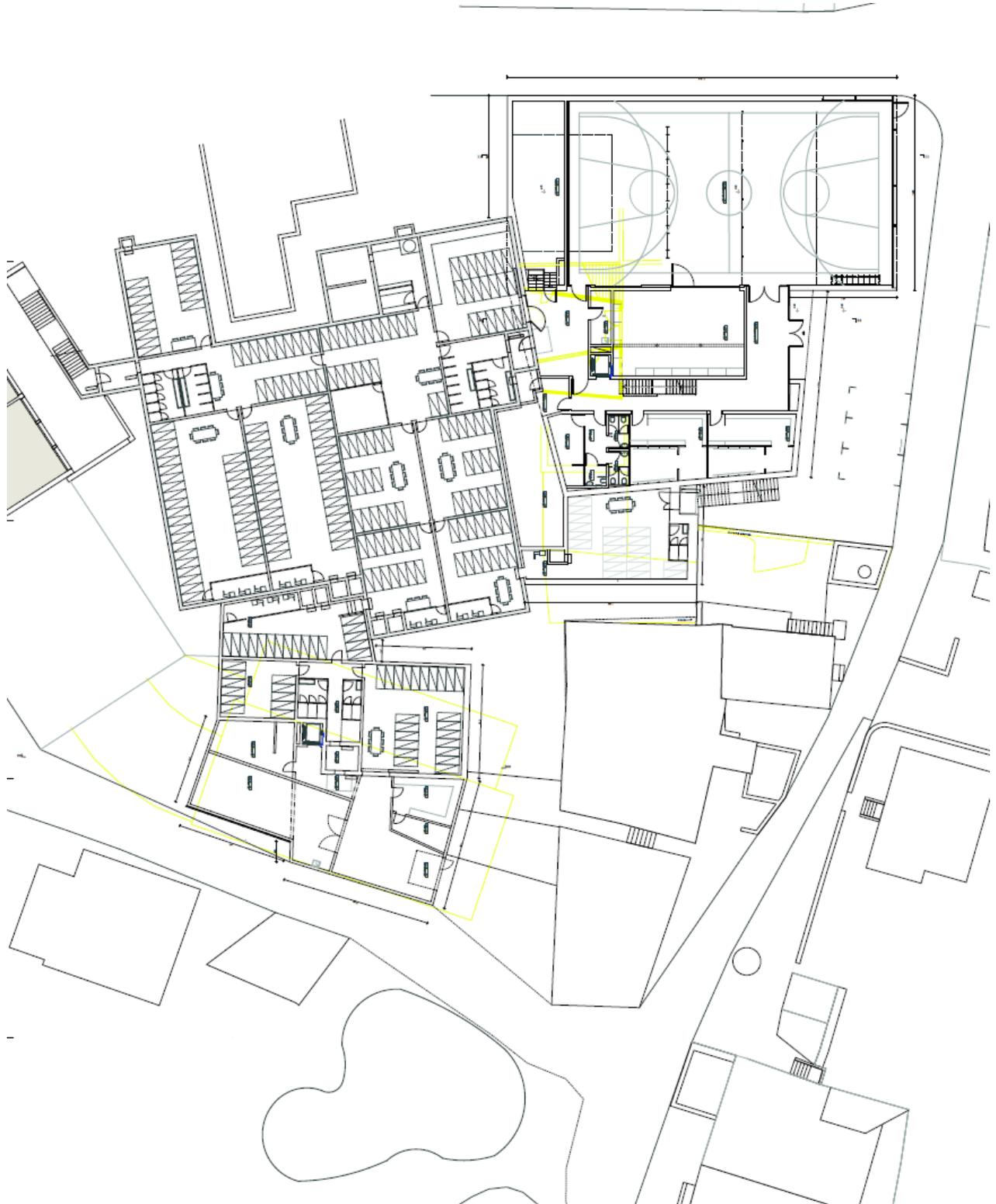
Le Rapporteur

Handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Caloz'.

8 Annexes – Extraits de plans du projet

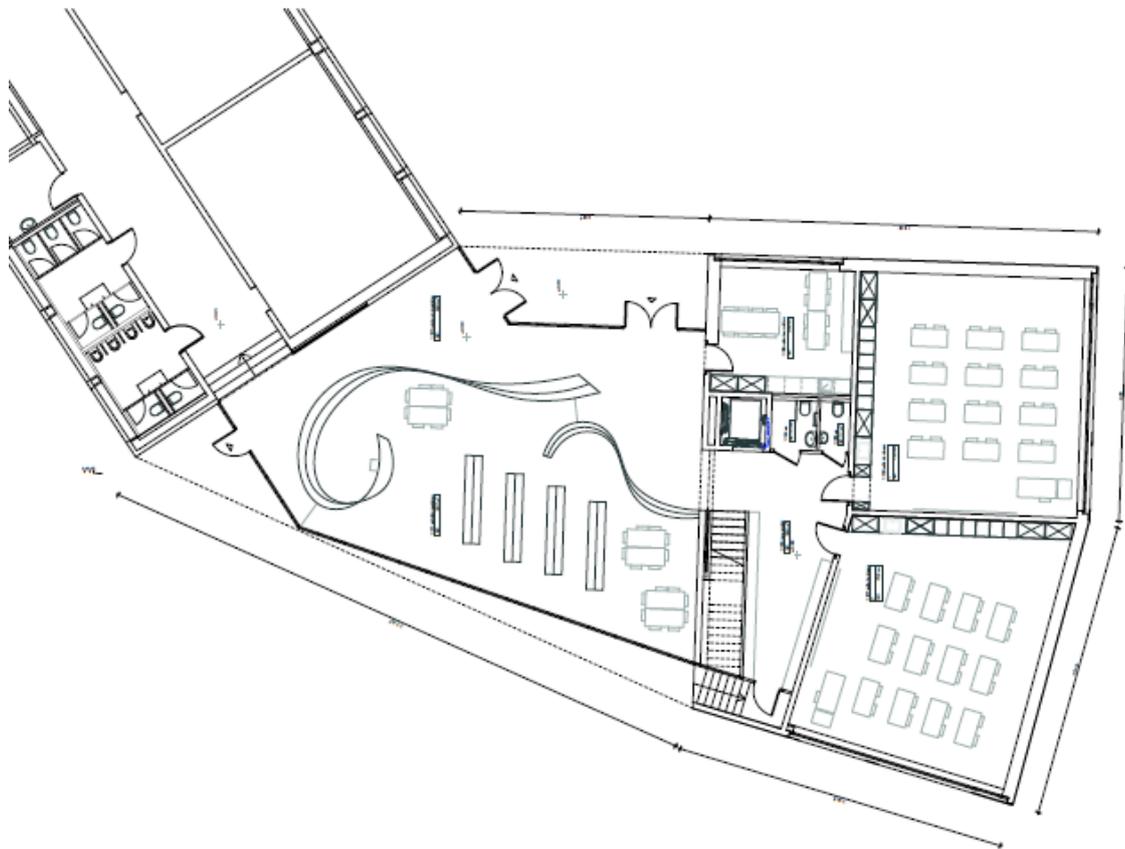
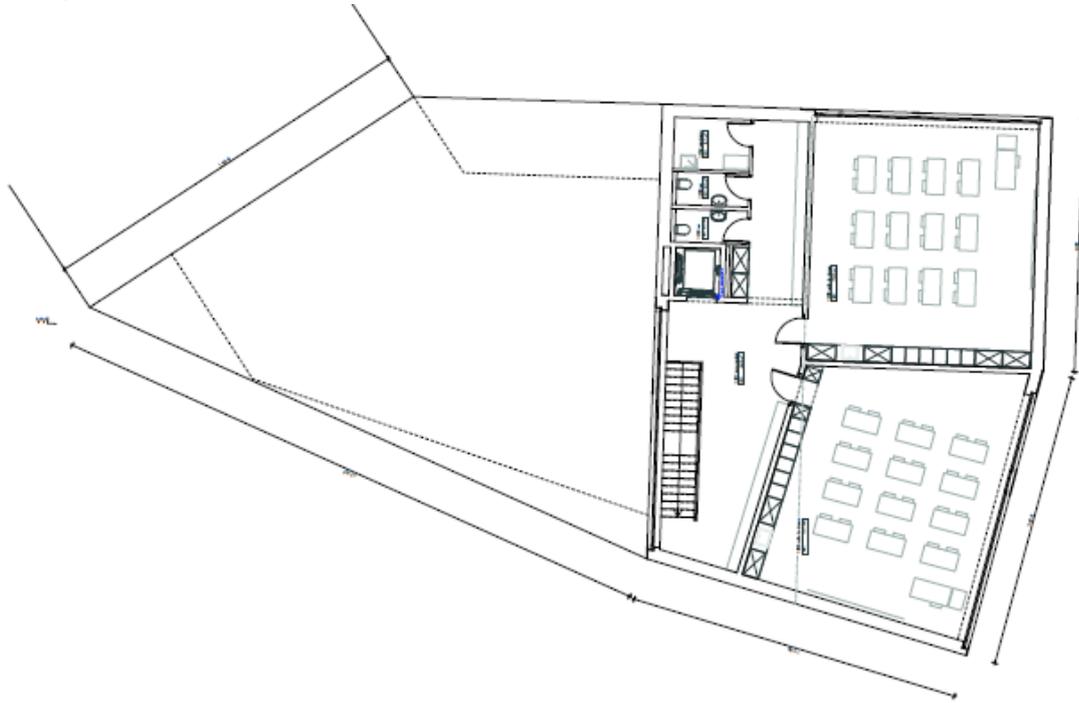
8.1 Global

Rez inférieur



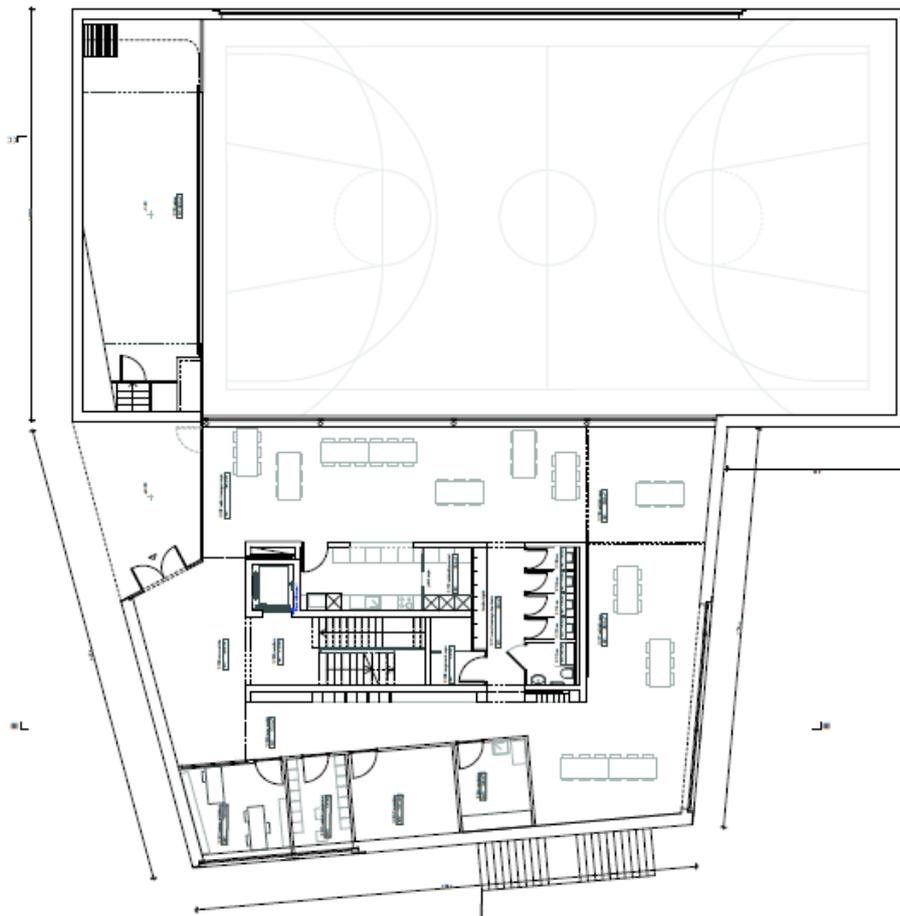
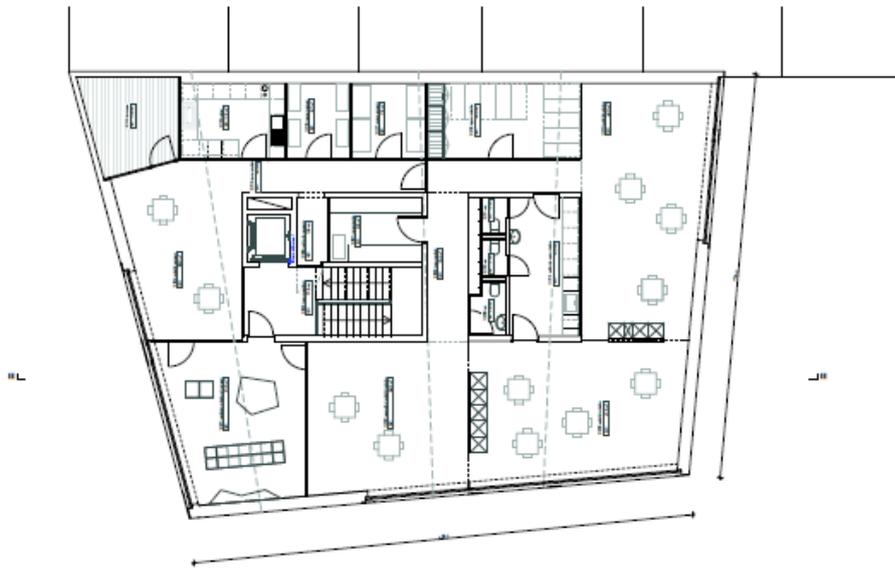
8.2 Bloc Est

Rez Supérieur – Ecole + Bibliothèque
Etage – Ecole



8.3 Bloc Ouest

Rez Supérieur – UAPE + Salle de Gym
Etage – Crèche



8.4 Façades types

